

Le 15 mai 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 mai 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, CHAPOT, DUCREUX, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Madame FABRE à Monsieur CHAPOT, Madame MONTAGNON à Monsieur MONTEUX, Monsieur INCORVAIA à Madame BRUEL, Madame SEGUIN à Madame PONSON, Monsieur MAGALHAES à Monsieur KARA, Madame MONTET-FRANC à Monsieur MARRET.

Absent : Monsieur PEPIN

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Budget supplémentaire Commune 2023

Monsieur le MAIRE expose que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, le budget supplémentaire 2023 permet d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2023 et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2022.

Il explique que lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits complémentaires.

Dans ce contexte, le budget supplémentaire intègre les résultats constatés au compte administratif, ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération 2022-111 du 19 décembre 2022 relative à l'adoption du budget primitif de la commune – exercice 2023
- Considérant que le dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal le 11 mai 2023 puis en séance du Conseil.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230516-2023-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2023

Publication : 17/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire de la commune 2023 :
 - **Pour la section de fonctionnement**
 - Le montant des recettes à 2 853 600.00 €
 - Le montant des dépenses à 2 853 600.00 €
 - **Pour la section d'investissement**
 - Le montant des recettes à 7 574 100.00 €
 - Le montant des dépenses à 7 574 100.00 €

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 16 mai 2023

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

